



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 20 juillet 2016

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, CRETIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absents : BOIS Hélène, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane
Franck RICCIO donne procuration à ROSSI Philippe

Désignation du secrétaire de séance : PRAT Claudine

Monsieur le Maire demande l'ajout d'1 point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 pour augmentation de crédits

Vote : 14 pour

1 – Approbation du compte rendu du 12/07/2016

Claudine PRAT demande que soient apportées 2 modifications :

Point n° 4 : il faut lire : domaine public routier départemental

Point n° 10 : réunion publique SNCF : expliquer quels sont les travaux engagés.

→ il s'agit du remplacement du pont SNCF des Resses.

Aucune autre remarque n'est apportée.

Vote : 11 pour

2 – vente de parcelles à l'Etat

Monsieur le Maire a rencontré Mme FERRARI du cabinet SETIS concernant les terrains expropriés par l'Etat dans le cadre du Lyon Turin. Une erreur de calcul s'est glissée dans la promesse de vente signée le 9 octobre 2015. La vente des parcelles communales s'élève à un montant de 735 419 € et non de 734 364 €.

Ce dossier est à transmettre dans les meilleurs délais pour que le règlement puisse intervenir avant la fin de l'année.

Vote : 11 pour

3 – déclassement des parcelles du domaine public communal

Un appel téléphonique de ce jour nous indique qu'il n'est pas nécessaire de déclasser ces parcelles du domaine public communal puisqu'elles vont devenir parcelles publiques de l'Etat.

Cette mention sera apportée sur l'acte administratif de vente.

Donc ce point à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être et ne donne pas lieu à délibération.

Pas de vote.

4 – décision modificative n° 2

La direction générale des finances publiques demande à la commune le remboursement à l'Etat de dégrèvements de taxes d'urbanisme.

Ces dégrèvements concernent 2 permis de construire.

Le montant des taxes indument réglées par les propriétaires s'élève à 974 €. Ce remboursement est à mandater au compte 102298 qui n'a pas été budgétisé et qu'il convient de créer.

La DM fait l'objet d'une augmentation de crédits de 974 € sur ce compte et de 974 € au compte 1328.

Vote : 11 pour

5- Questions diverses

- lecture du courrier de Michel BOUVARD : un crédit de 30 000 € a été inscrit pour les travaux de réfection de l'enrobé de la RD 80 de la Mairie au bâtiment de la Vie Plaine.
- lecture du courrier du recteur de l'académie de Grenoble qui confirme que les horaires des écoles de la commune sont reconduits comme l'an dernier dans le cadre de l'expérimentation sur l'organisation des rythmes scolaires.

Soit les lundis, mardis, jeudis de 8 h.30 à 11 h.30 et de 13 h.30 à 16 h.30

Les mercredis et vendredis de 8 h.30 à 11 h.30

Et ce, pour la durée de l'année scolaire.

- remerciements de Joseph CORTESE pour l'aide au voyage scolaire de leur enfant.

- Alexandre MODESTO de Alliance réseaux, est intervenu pour le projet de webcam au plan d'eau. Elle sera mise en place prochainement et sera visualisable sur le site de la commune. Une étude concernant la vidéo surveillance sur la commune est en cours.

- Le portail d'accès au plan d'eau vers le Rieubel a été cassé. Le responsable ne s'est pas fait connaître.

- Les travaux de la cour de l'école vont débuter semaine 29 ainsi que la mise en place des rideaux de la salle polyvalente.

Maurice Cattelan :

Remerciements de l'association les Vieulents et du comité des fêtes pour la subvention. Ce dernier remercie également les services techniques et administratifs de la commune.

Georges Riccio :

Une analyse d'eau a été réalisée fin juin et un paramètre dépassait la tolérance. (Ne nécessitant pas de mesure particulière dans l'immédiat). A la demande de l'ARS 3 analyses supplémentaires viennent d'être effectuées, les paramètres sont corrects et dans les normes. L'inquiétude est levée sur le réseau d'eau.

La séance est levée à 18 h 50